



Assurons
un monde
plus ouvert



**Rapport
de gestion
du 30 juin 2022**

Projet au 27 juillet 2022

SOMMAIRE

1	Faits marquants	1
2	Activité	5
3	Comptes consolidés	9
4	Facteurs de risques	12
5	Perspectives de développement	13

1

Faits marquants

Premier semestre

19 janvier 2022 - Cooptation d'une administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de CNP Assurances

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et conformément aux meilleures pratiques, le conseil d'administration de CNP Assurances du 22 décembre 2021, a coopté Amélie Breitburd en qualité d'administratrice indépendante, pour la durée restant à courir du mandat de

Jean-François Lequoy, administrateur proposé par le Groupe BPCE, qui avait été coopté en novembre 2021 en remplacement de Jean-Yves Forel, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

21 janvier 2022 - CNP Assurances annonce le succès de l'émission d'une obligation subordonnée Tier 3 de 500 M€

CNP Assurances a finalisé avec succès sa première émission subordonnée Tier 3 de l'année pour un montant de 500 M€. Il s'agit d'obligations de maturité 7 ans portant intérêt au taux fixe de 1,25 % jusqu'au 27 janvier 2029. Cette émission constitue du capital réglementaire Tier 3 conformément à la

directive Solvabilité 2. L'émission a été sursouscrite plus de 2,2 fois avec un carnet d'ordres total de 1,1 milliard d'euros témoignant de la confiance des investisseurs dans la solidité financière de CNP Assurances.

16 février 2022 - CNP Assurances renforce l'encadrement de ses investissements dans les énergies fossiles

CNP Assurances renforce sa politique sectorielle sur le pétrole, le gaz et le charbon thermique.

Le renforcement de la politique sectorielle sur le pétrole et le gaz se traduit en quatre points :

- Mettre fin dès maintenant : au financement de tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile et à tout nouvel investissement en direct dans une entreprise du secteur tant qu'elle développe des projets similaires ;
- Continuer de jouer son rôle d'actionnaire exigeant vis-à-vis des entreprises du secteur en leur demandant d'arrêter immédiatement tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile ;
- Continuer de jouer son rôle d'actionnaire exigeant en demandant à GRTgaz :
 - de soutenir les filières de gaz renouvelable issu de la fermentation de déchets ou de biomasse et d'hydrogène vert,

- de poursuivre les efforts de réduction des fuites de méthane sur son réseau de canalisations ;
- Dialoguer avec les gouvernements, notamment dans le cadre de la Net-Zero Asset Owner Alliance, pour leur demander :
 - de mettre fin aux subventions aux énergies fossiles,
 - de mettre en œuvre des politiques publiques en faveur d'une réduction progressive de la demande en énergies fossiles des entreprises et des ménages,
 - d'étendre le marché du carbone aux différents secteurs de l'économie.

CNP Assurances renforce donc sa politique sectorielle sur le charbon thermique en excluant désormais tout nouvel investissement direct dans une entreprise n'ayant pas adopté un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

17 février 2022 - CNP Assurances dévoile ses 6 engagements pour décliner opérationnellement sa raison d'être à horizon 2025

Le directeur général Stéphane Dedeyan a dévoilé les engagements liés à la raison d'être inscrite dans les statuts de l'entreprise depuis l'assemblée générale du 16 avril 2021 : « Agir pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie ».

Le groupe CNP Assurances s'engage :

- à accompagner le développement de ses collaborateurs au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes ses diversités ;
- à rendre accessible à chaque personne une solution de protection et à être présent lorsque ses assurés en ont besoin ;

- à construire avec ses partenaires des solutions performantes et innovantes qui font progresser la protection ;
- à générer de manière responsable une performance économique durable, notamment au sein du pôle financier public ;
- à contribuer à créer une société inclusive et durable. CNP Assurances fait sienne la lutte contre toutes les formes d'exclusion ;
- à agir contre le réchauffement climatique et à préserver le vivant.

9 mars 2022 - CNP Assurances acquiert un portefeuille de plus de 7 600 logements auprès de CDC Habitat

CNP Assurances acquiert auprès de CDC Habitat un portefeuille de plus de 7 600 logements à loyers abordables et à haute qualité environnementale d'une valeur de 2,4 Md€.

CNP Assurances acquiert 85 % de la société Lamartine créée pour cette opération et gérée par Ampère Gestion, filiale de CDC Habitat qui conserve 15 % du capital.

24 mars 2022 - CNP Infrastructures Durables : la nouvelle UC innovante et durable de CNP Assurances en partenariat avec Meridiam

CNP Assurances et Meridiam s'associent pour lancer l'unité de comptes. CNP Infrastructures Durables. Exclusivement réservée aux partenaires distributeurs de CNP Patrimoine, elle

propose aux assurés l'accès à un portefeuille d'infrastructures matures, durables et engagées dans la transition écologique caractérisées par des rendements résilients et de long terme.

6 avril 2022 - Avec la nomination de deux nouvelles directrices au COMEX, CNP Assurances complète son organisation au service de son développement multi partenarial et international

Pour servir son ambition de développement, le Groupe complète son organisation avec l'arrivée de Sonia Barrière au poste nouvellement créé de directrice de la transformation

stratégique et la nomination de Marie-Aude Thépat en qualité de directrice de la Business Unit Europe hors France.

11 avril 2022 - CNP Assurances annonce le relèvement de la notation Moody's de sa dette RT1

CNP Assurances annonce le rehaussement de la notation de sa dette « Restricted Tiers 1 » de Baa3 à Baa2, à la suite du changement de méthodologie de l'agence Moody's basée sur

un niveau d'équilibre du ratio de solvabilité 2 sur le long terme dans un scénario hors stress.

29 avril 2022 - Communiqué relatif à la mise à disposition du document Autres informations

Dans le cadre de l'offre publique initiée par La Banque Postale et visant la totalité des actions CNP Assurances non détenues directement ou indirectement par La Banque Postale, la société CNP Assurances annonce que le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de CNP Assurances a été

déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2022, et est mis à la disposition du public le 29 avril 2022.

Il est rappelé que l'offre sera ouverte pendant une période de vingt-deux (22) jours de négociation. La date d'ouverture et la date de clôture de l'offre seront publiées dans un avis de l'AMF.

3 mai 2022 - La Banque Postale et CNP Assurances lancent leur premier fonds Infrastructure pour accompagner leurs clients dans la diversification de leur épargne

La Banque Postale et CNP Assurances annoncent la commercialisation de leur premier fonds Infrastructure « LBPAM infrastructure Septembre 2030 » développé en partenariat avec LBP AM, filiale en gestion d'actif de La Banque Postale, auprès de leurs clients détenteurs d'un

contrat d'assurance vie. Commercialisée du 2 mai au 31 août, cette nouvelle Unité de Compte offre une rentabilité cible de 2 % net ⁽¹⁾ par an sur une durée d'investissement conseillée de 8 ans. Elle permet aux clients de diversifier leur patrimoine et de donner un nouveau sens à leur épargne.

5 mai 2022 - CNP Assurances annonce la signature d'un contrat de cession de sa filiale CNP Partners à Méditerranéo Vida

CNP Assurances a signé après finalisation des procédures applicables d'information et de consultation des instances représentatives du personnel, un contrat de cession de sa

filiale espagnole d'assurance vie CNP Partners au profit de Méditerranéo Vida.

31 mai 2022 - Loi Lemoine : La Banque Postale et CNP Assurances s'engagent pour une assurance emprunteur plus inclusive

À l'occasion de l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022 de la loi Lemoine pour les nouveaux contrats d'assurance emprunteur, La Banque Postale et CNP Assurances s'engagent en faveur de l'accession au crédit immobilier, avec le gel des tarifs

standards d'assurance emprunteur et la suppression généralisée des surprimes liées aux risques aggravés de santé des contrats AERAS ⁽²⁾ de niveau 2.

31 mai 2022 - L'agence de notation Moody's confirme la notation de solidité financière de CNP Assurances à A1 perspective stable

L'agence de notation Moody's a confirmé la notation de solidité financière de CNP Assurances, ainsi que celle des titres subordonnés émis par le Groupe. Moody's attribue à

CNP Assurances la notation de solidité financière A1 (perspective stable).

2 juin 2022 - Thomas Béhar nommé directeur général adjoint de CNP Assurances

Directeur financier Groupe de CNP Assurances depuis 2019 et membre du comité exécutif depuis 2013, Thomas Béhar est, par décision du conseil d'administration, nommé

directeur général adjoint et second dirigeant effectif de CNP Assurances à compter du 1^{er} juillet 2022. Il succèdera à Xavier Larnaudie-Eiffel.

(1) Net de frais de la SCP et des frais sur encours du contrat d'assurance vie.

(2) La Convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) a pour objet de faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé. Le niveau 2 correspond à un cadre de mutualisation de risques plus aggravés qui n'ont pas pu être garantis dans le cadre du contrat standard d'assurance emprunteur.

Évènements post-clôture

26 juillet 2022 - CNP Assurances rachète la participation minoritaire de Swiss Life dans Assuristance, holding de Filassistance International, et devient son unique associé

Conformément aux dispositions du pacte d'associés conclu le 6 février 2012, Swiss Life France va céder, à CNP Assurances, sa participation de 34 % au capital d'Assuristance, holding de Filassistance International, compagnie d'assistance et de protection juridique du groupe CNP Assurances/ La Banque Postale.

Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises, CNP Assurances, qui détenait déjà 66 % du capital d'Assuristance, en deviendra l'unique associé d'ici l'automne 2022.

Cette cession s'accompagne d'un engagement de continuité du partenariat entre Swiss Life France et Filassistance International.

27 juillet 2022 - CNP Assurances poursuit sa stratégie de croissance internationale et signe un accord avec UniCredit pour rationaliser l'organisation de ses activités italiennes

Après l'acquisition des activités d'assurance vie d'Aviva en Italie l'année dernière, CNP Assurances poursuit sa stratégie de croissance internationale avec la signature d'un accord avec UniCredit, son partenaire historique, comprenant les éléments suivants :

- Acquisition par CNP Assurances de la participation de 49 % d'UniCredit dans CNP Vita Assicura S.p.A. pour 500 M€, permettant à CNP Assurances de porter sa participation dans CNP Vita Assicura S.p.A à 100 % ;
- Vente de 6,5 % de CNP UniCredit Vita S.p.A. (« CUV ») à UniCredit pour 70 M€, CNP Assurances conservant une participation majoritaire de 51 % dans CUV.

Cette opération permet à CNP Assurances de rationaliser l'organisation de ses activités en Italie et de poursuivre son développement dans le pays.

Le prix d'acquisition de 49 % de CNP Vita Assicura S.p.A sera financé par CNP Assurances sur ses ressources propres. L'impact estimé sur le ratio de couverture du SCR du Groupe sera d'environ - 1 point.

La finalisation de cette opération est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

2

Activité

Environnement économique et financier

Des marchés financiers secoués par la guerre en Ukraine et la poussée inflationniste

L'invasion de l'Ukraine par la Russie fin février a provoqué un choc à la fois politique et économique qui est venu déstabiliser des marchés déjà confrontés à l'accélération de l'inflation et à la remontée des taux. Ce nouvel équilibre financier s'est traduit par un ajustement de la quasi-totalité des classes d'actifs. Les actions ont connu un semestre très défavorable aux États-Unis (recul du S&P500 de - 21 % et du Nasdaq de - 30 %) et en Europe (- 17 % sur le CAC, - 20 % sur l'Eurostoxx50). Les marchés obligataires ont subi l'effet conjugué de la hausse des taux (+ 170 bps sur l'OAT 10 ans et + 150 bps sur le bond US 10 ans) et de l'écartement des spreads (+ 70 bps sur le crédit « investment grade » et + 350 bps sur le crédit à haut rendement).

Un changement de discours des banques centrales aux effets multiples

La remontée de l'inflation est devenue un sujet d'attention majeur avec l'envolée des prix de l'énergie (+ 45 % pour le pétrole) et des matières premières. Ces effets ont poussé l'inflation en Europe et aux États-Unis au-dessus de + 8 %. Les banques centrales de l'OCDE confirment leur résolution à lutter contre la poussée inflationniste. Elles ont annoncé des

hausse significatives de taux (+ 150 bps pour la FED, + 50 bps pour la BCE ⁽¹⁾). Cette inflexion des trajectoires monétaires représente une profonde transformation des conditions de marché entraînant la hausse de la volatilité sur les marchés taux et actions, l'implosion de certaines bulles (crypto-monnaies, valeurs technologiques).

Le dollar progresse de quasiment 6 % et a atteint la parité contre l'Euro. Même les devises d'Amérique latine qui avaient surperformé depuis la crise russe corrigent et abandonnent une partie de leurs gains.

Des impacts directs et marqués sur l'économie et la croissance

Cette évolution rapide de l'environnement a pesé sur la croissance mondiale notamment *via* la ponction de l'inflation sur le budget des ménages et les coûts des entreprises. En dépit de taux de chômage proches de leurs points bas et de la remontée des salaires, les revenus réels ont reculé entraînant une forte baisse de la confiance des ménages et un tassement de la consommation. Cette tendance reflète l'érosion de la capacité d'épargne des ménages *via* les coûts des biens de base (énergie, alimentation, logement), la hausse des coûts du financement résidentiel (doublement de 3 à 6 % du taux hypothécaires aux États-Unis) et la déperdition de valeurs des actifs financiers (environ - 12 000 Md\$ sur les actions et crypto-monnaies).

(1) Annonce faite le 21 juillet 2022.

Environnement réglementaire et fiscal

Environnement réglementaire

La loi n° 2022-270 du 28 février 2022, dite loi Lemoine, peut être soulignée en raison de son fort impact sur l'activité de l'assurance emprunteur.

CNP Assurances est concernée au premier chef par les dispositions de cette loi.

Cette loi vise à accroître l'accès à l'assurance emprunteur en couverture d'un prêt immobilier. Les principales évolutions sont les suivantes :

Contrat d'assurance inclusif

Elle a créé un contrat d'assurance sans formalité médicale, lorsque la part assurée sur l'encours cumulé de crédit est inférieure ou égale à 200 000 euros par assuré et que la fin du prêt intervient avant le 60^e anniversaire de l'assuré. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022.

Droit de résiliation à tout moment

Elle a également revu la périodicité du droit de résiliation de l'assurance emprunteur. Désormais, le droit de résiliation et de substitution du contrat d'assurance emprunteur sera à tout moment à compter de la signature de l'offre de prêt, et ce pendant toute la durée de ce dernier.

Toutefois, le principe d'un contrat d'assurance de niveau de garantie équivalent, correspondant aux critères d'équivalence de la banque, demeure. Ainsi, l'effectivité de la résiliation à tout moment de l'assurance reste conditionnée à l'acceptation du contrat d'assurance de substitution par la banque.

Ce nouveau droit de résiliation est applicable aux offres de prêt émises depuis le 1^{er} juin 2022, et à compter du 1^{er} septembre 2022 pour les contrats d'assurance en cours.

Environnement fiscal

Les principaux textes ayant un impact sur le groupe portent sur les sujets suivants.

Groupe TVA

La loi de finances pour 2021 a transposé en droit français le dispositif de groupe TVA prévu par l'article 11 de la directive 2006/112/CE. Ce dispositif permettra à plusieurs entités, indépendantes d'un point de vue juridique, de former ensemble un assujetti unique (« groupe TVA »). Ce dispositif est optionnel, limité aux entités établies sur le territoire français et qui sont étroitement liées entre elles sur les plans financier, économique et de l'organisation. La création d'un assujetti unique a pour effet de réputer inexistantes aux fins de la TVA les opérations effectuées entre les membres de l'assujetti unique. La mise en œuvre de ce dispositif permettra de limiter les impacts négatifs liés à la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'exonération de TVA dont bénéficient

Droit à l'information renforcé

L'information à donner au candidat à l'assurance, ou à l'assuré, sur cette assurance emprunteur a été améliorée par cette loi.

Le droit de résiliation à tout moment devra être mentionné dans la notice d'information, et l'assureur devra, chaque année, informer l'assuré, sur support papier ou sur tout autre support durable, de ce droit de résiliation, de ses modalités et des différents délais de notification et d'information qu'il doit respecter. L'assureur encourt une sanction pouvant aller jusqu'à 15 000 euros en cas de non-respect de cette information annuelle.

Le distributeur d'assurance (tout intermédiaire d'assurance ou organisme assureur) devra quant à lui communiquer au candidat à l'assurance le coût de l'assurance sur 8 ans. Le prêteur a également vu ses obligations augmenter, en cas de refus ou d'acceptation de la substitution.

Ces dispositions sont applicables aux offres de prêt émises à compter du 1^{er} juin 2022 et, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour les contrats d'assurance en cours.

AERAS

Cette loi a également étendu le droit à l'oubli et prévu une évolution de la grille de référence AERAS ⁽¹⁾.

Depuis le 2 mars 2022, le droit à l'oubli inclut l'hépatite virale C et il est de 5 ans (au lieu de 10 ans) après la fin du traitement thérapeutique. Ce droit concerne les assurances emprunteur en couverture de prêts immobiliers, mais également celles en couverture de prêts à la consommation affectés ou dédiés, de prêts professionnels pour l'acquisition de locaux et/ou de matériels. Pour chacun de ces prêts, la fin du prêt doit être avant le 71^e anniversaire de l'assuré.

actuellement les structures de partage de coûts (GIE/ groupements de moyens). Il permettra aussi de sécuriser le régime TVA applicable à certains services rendus aujourd'hui en exonération de TVA au sein du groupe.

Les premiers groupes TVA pourront être opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2023 sous réserve qu'une option pour leur constitution soit effectuée au plus tard le 31 octobre 2022.

Des travaux sont actuellement en cours en vue de procéder aux adaptations opérationnelles nécessaires à la gestion du futur groupe TVA.

Baisse du taux d'impôt sur les sociétés (« IS »)

La loi de finances pour 2022 n'a pas modifié la trajectoire de diminution du taux d'IS initiée depuis plusieurs années. Le taux d'IS est de 25 % à compter de 2022 (le taux effectif d'IS, incluant la contribution sociale, est de 25,83 %).

(1) AERAS : S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé.

Autres informations à caractère général

En avril 2020, CNP Assurances a décidé de créer un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), CNP Retraite, afin de disposer d'une structure dédiée aux activités de retraite. L'adoption d'une telle structure permet de bénéficier d'un cadre réglementaire adapté à la gestion des engagements de long terme.

La création de ce FRPS a fait l'objet d'une demande d'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution. CNP Assurances est dans l'attente de l'obtention de cet agrément.

CNP Assurances a déposé simultanément une demande d'approbation du transfert de son portefeuille retraite éligible vers CNP Retraite. Ce transfert sera sans impact sur les garanties offertes par les contrats transférés.

Activité du groupe CNP Assurances au 30 juin 2022

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 19,9 Md€, en forte progression de + 3,6 Md€ soit + 22,4 % par rapport au 30 juin 2021, bénéficiant de l'intégration des nouvelles filiales italiennes (CVA) dont le chiffre d'affaires d'élève à 2,7 Md€. À périmètre et change constants, le chiffre d'affaires augmente de + 357 M€ soit + 2,2 %, porté par l'international (+ 631 M€, soit + 11,3 %) avec une croissance de l'Amérique latine de + 346 M€ (+ 11,6 %) portée par le dynamisme de la retraite au Brésil, et de l'Europe hors France qui augmente de + 263 M€ (+ 12,5 %) en épargne. La France affiche une baisse de sa collecte de - 3 %, en lien avec la diminution de l'épargne en euro, partiellement compensée par la hausse de l'épargne en UC.

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 10,4 Md€, en légère baisse de - 2,6 % par rapport au 30 juin 2021.

- **Épargne/retraite** : le chiffre d'affaires s'établit à 8,4 Md€, en légère baisse de - 288 M€ (- 3,3 %). Le recul de l'épargne/retraite en euro (- 533 M€, - 8,6 %) est partiellement compensé par la progression de l'épargne/retraite en UC (+ 245 M€, + 9,9 %). La bonne performance sur les UC est portée principalement par les réseaux LBP (+ 124 M€, + 12 %) en lien avec le chantier sur la transformation des encours et par CNP Patrimoine (+ 154 M€, + 18,1 %) expliqué par plusieurs affaires importantes avec des taux d'UC supérieurs à 50 %. Ainsi, la part d'UC s'établit à 32,4 % en hausse de + 3,9 pts portée par LBP (29,9 %, + 3,1 pts) et CNP Patrimoine (59,3 %, + 10,4 pts). Hors chiffre d'affaires, les transferts PACTE de l'exercice s'établissent à 2,8 Md€ permettant un gain de différentiel de taux d'UC de 13 pts entre la sortie de l'ancien contrat et l'entrée sur le nouveau.
- **Prévoyance/protection** : le chiffre d'affaires s'établit à 2 Md€ en légère hausse (+ 0,7 %) porté par la progression de l'activité assurance emprunteur de nos principaux partenaires. La prévoyance demeure stable à 677 M€.
- Le **taux de marge sur affaires nouvelles** est de 14,5 % (contre 7,6 % au 30 juin 2021).

En Europe hors France, le chiffre d'affaires atteint 5,6 Md€, en hausse de + 115,4 %.

- **Épargne/retraite** : la collecte est en forte progression de + 2,9 Md€ dont + 2,7 Md€ de contribution des filiales CVA. À périmètre constant, le chiffre d'affaires s'élève à 2,4 Md€, soit + 263 M€, dont + 219 M€ sur CNP Unicredit Vita en lien

avec les campagnes commerciales menées sur les produits multisupports. Son taux d'UC reste au niveau élevé de 74,3 %. CNP Luxembourg réalise une bonne performance avec une augmentation de + 85 M€ de sa collecte grâce à l'activité soutenue et un effet base relatif au Covid. Son taux d'UC s'élève à 56 % soit + 7,2 pts.

- **Prévoyance/protection** : le chiffre d'affaires s'élève à 0,6 Md€, en hausse de + 85 M€ dont + 63 M€ pour CVA. À périmètre constant, le chiffre d'affaires progresse de + 22 M€ expliqué par le succès des produits lancés sur le second trimestre 2021 par CNP Unicredit Vita dont le chiffre d'affaires augmente de + 28 M€ (+ 19 M€ en prévoyance, + 9 M€ en assurance emprunteur).
- Le **taux de marge sur affaires nouvelles** est en hausse à 21,6 % (20,1 % au 30 juin 2021).

En Amérique latine, le chiffre d'affaires est de 3,9 Md€, en hausse de + 30,2 %.

- **Épargne/retraite** : le chiffre d'affaires s'élève à 3,2 Md€ (2,8 Md€ à périmètre et change constants) porté par la forte collecte du segment retraite au Brésil (+ 352 M€, + 14,7 % à change constant).
- **Prévoyance/protection** : le chiffre d'affaires est stable à 0,7 Md€ (- 1 M€, - 0,1 % à cc). La hausse de Prestamista (+ 15 M€) et de la prévoyance (+ 11 M€) compense la quasi totalité de l'impact *run off* des activités IARD (- 20 M€) et Hipotecario (- 8 M€).
- Le **taux de marge sur affaires nouvelles** est en baisse à 29,7 % (35,9 % au 30 juin 2021).

La valeur des affaires nouvelles (VAN) du Groupe ⁽¹⁾⁽²⁾ s'élève à 308 M€, soit une hausse de + 127 M€, principalement expliquée par les effets marché (+ 64 M€) et l'intégration de CVA (+ 41 M€).

- La VAN de la France (152 M€) est en progression (+ 76 M€) avec un effet économique favorable (+ 57 M€), combiné à la progression des volumes en emprunteur.
- La VAN Europe hors France (87 M€) est en croissance de + 54 M€, avec l'intégration de CVA (+ 41 M€), combinée à l'amélioration des conditions économiques et la hausse de la collecte sur les UC sur CNP Unicredit Vita.
- La VAN de l'Amérique latine (70 M€) est en baisse (- 3 M€, - 12 M€ à cc), expliquée principalement par le *run-off* d'Hipotecario.

(1) La VAN est calculée en quote-part Groupe.

(2) LA VAN est désormais déterminée dans un cadre S2.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

<i>(en millions d'euros)</i>	6M 2022	6M 2021	Variation (%)	Variation à périmètre et change constants (%)
France	10 399	10 673	- 2,6	- 2,6
Italie	4 822	1 892	154,9	10,4
Brésil	3 887	2 985	30,2	11,5
Allemagne	240	230	4,4	4,4
Chypre	96	90	6,7	6,7
Espagne	64	71	- 9,1	- 9,1
Pologne	37	40	- 8,3	- 8,3
Autriche	13	11	16,4	16,4
Norvège	12	12	- 1,3	- 1,3
Argentine	11	8	29,4	44,1
Danemark	7	10	- 32,1	- 32,1
Portugal	1	1	- 13,3	- 13,3
Autres Europe	332	247	34,2	34,2
Autres hors France	12	13	- 2,5	- 2,5
Total hors France	9 533	5 610	69,9	11,3
TOTAL	19 932	16 283	22,4	2,2

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	6M 2022	6M 2021	Variation (%)	Variation à périmètre et change constants (%)
Épargne	12 923	10 225	26,4	0,3
Retraite	3 697	2 940	25,7	10,0
Assurance emprunteur	2 172	2 042	6,4	1,0
Prévoyance	825	747	10,5	6,3
Santé	165	178	- 7,2	- 7,6
Domage aux biens	150	151	- 0,7	- 12,1
TOTAL	19 932	16 283	22,4	2,2

3

Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec la norme IAS 34 relative aux informations financières intermédiaires. Tel qu'il est prévu dans IAS 34, le groupe CNP Assurances a, par conséquent, appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers annuels.

(en millions d'euros)	Zones géographiques			Compte propre	Total 6M 2022	Total 6M 2021	Variation (%)	Variation à change et périmètre constants (%) ⁽¹⁾
	France	Amérique latine	Europe hors France					
Chiffre d'affaires	10 399	3 898	5 636		19 932	16 283	22,4 %	2,2 %
PNA total	995	477	287		1 759	1 471	19,6 %	8,2 %
Revenus du compte propre				610	610	504	20,9 %	21,8 %
Frais de gestion					- 494	- 428	15,5 %	5,2 %
Résultat brut d'exploitation					1 874	1 547	21,2 %	13,5 %
Charges de financement					- 95	- 120	- 20,7 %	- 21,2 %
Mises en équivalence nettes					15	5	212,8 %	- 23,0 %
Intérêts minoritaires					- 323	- 233	38,8 %	11,8 %
Résultat Courant Part du Groupe ⁽²⁾					1 470	1 198	22,7 %	17,2 %
Impôt sur les résultats					- 389	- 336	15,9 %	10,9 %
Résultat après impôt des activités discontinues					- 61	0	N/A	N/A
Effets de marché et incorporels					20	-17	- 216,9 %	352,2 %
Éléments non courants					- 292	- 156	87,3 %	87,3 %
Résultat Net Part du Groupe					748	690	8,4 %	4,6 %

(1) Effet périmètre 2022 (CVA, Lamartine, Crédicoop et Provincia) : + 20 M€ sur le RNPG.

(2) Le résultat courant part du Groupe se calcule en retraitant du résultat net part du Groupe (RNPG) les éléments suivants : l'impôt sur les résultats, l'effet fair value et incorporels, le résultat des activités discontinues, et les éléments non-récurrents. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et brut d'impôts sur les résultats.

N.B : Le taux de change moyen du real brésilien (R\$) est passé de 6,49 au 30 juin 2021 à 5,56 au 30 juin 2022 (hausse du real brésilien face à l'euro de 14,4 %).

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur majeur de la communication du groupe CNP Assurances. Il présente la caractéristique d'être indépendant des conséquences des mouvements des marchés.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) se calcule en retraçant du résultat courant part du Groupe (RCPG) :

- les charges de financement ;
- les mises en équivalence nettes ;
- les intérêts minoritaires.

Les principaux indicateurs d'activité sont :

- le **chiffre d'affaires** de 19,9 Md€ (voir commentaires au § Activité) ;
- les encours moyens nets de réassurance s'établissent à 360,2 Md€ contre 327,9 Md€ au premier semestre 2021, soit une progression de 9,9 %.

Le **produit net d'assurance (PNA)** s'établit à 1 759 M€ soit une hausse de 19,6 % (+ 8,2 % à pcc).

- **En France**, le PNA atteint 995 M€, (+ 60 M€, + 6,4 %) porté par une amélioration de la sinistralité sur l'emprunteur (+ 26 M€, + 8 %) et une hausse sur l'épargne/retraite (+ 35 M€, + 5,7 %) lié à l'impact de la hausse des taux sur les provisions, combiné à un effet mix et volume favorable sur les UC.

- **En Europe hors France**, le PNA est de 287 M€, soit + 89,1 % (+ 24 % à pcc). La progression est portée principalement par CNP UniCredit Vita (+ 34 M€) en lien avec un effet mix produit favorable en épargne (+ 12 M€) et un effet volume favorable en prévoyance/protection (+ 6 M€) ainsi qu'un changement de périodicité des prélèvements sur encours (+ 17 M€).
- **En Amérique latine**, le PNA atteint 477 M€, soit une hausse de 24,1 % (+ 6,3 % à pcc) en lien avec un effet volume favorable sur le segment retraite (+ 17 M€) et un effet base lié à la pandémie en 2021 (+ 19 M€).

Les **revenus du compte propre** sont de 610 M€ en progression de 20,9 % (+ 21,8 % à pcc) soit 110 M€, portés par la France qui réalise la totalité du programme des plus-values annuel.

Les **frais de gestion** s'établissent à - 494 M€ en hausse de + 15,5 % (+ 5,2 % à pcc) dans un contexte inflationniste sur toutes les zones et une hausse des taxes sur le chiffre d'affaires en France (+ 7,3 M€).

Résultat brut d'exploitation

Le **résultat brut d'exploitation (RBE)** s'élève à 1 874 M€ en hausse de + 21,2 % (+ 13,5 % à pcc).

Les **charges de financement** s'élèvent à - 95 M€, en baisse de + 25 M€ liée au remboursement au troisième trimestre 2021 d'émissions à taux d'intérêt élevés, qui compense les charges liées aux émissions récentes à taux d'intérêt moindres.

Les **intérêts minoritaires** sont en hausse de - 90 M€ à - 323 M€ en lien avec l'intégration des filiales CVA et de l'augmentation de la contribution du Brésil et de CNP Unicredit Vita au RBE du Groupe.

L'**impôt sur les résultats – part du Groupe** s'élève à - 389 M€ vs - 336 M€ en juin 2021. La hausse de - 54 M€ est liée à

la forte croissance du RBE, partiellement compensée par la baisse du taux d'IS Groupe.

Dans le bas du compte de résultat sont isolés les effets des marchés financiers et incorporels et les éléments non récurrents.

Le **résultat net part du Groupe (RNPG)** est à 748 M€, soit + 8,4 % (+ 4,6 % à pcc), qui s'explique principalement par la réalisation des plus-values sur le compte propre, des reprises de provisions sur le PNA et l'appréciation des couvertures financières. Une dotation à la PPEG de - 292 M€ a été réalisée pour faire face au contexte macro-économique incertain. Le résultat des activités discontinues s'élèvent à - 61 M€ en lien avec CNP Partners.

Bilan consolidé au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, le total du bilan consolidé s'élève à 460,2 Md€ au total contre 483 Md€ au 31 décembre 2021, soit une baisse de - 4,7 %.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 17 541 M€, diminuant de - 3 593 M€ par rapport au 31 décembre 2021. L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2021 (+ 748 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (- 4 007 M€), la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2021 (- 686,2 M€) et les écarts de change (+ 314,7 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super-subordonnés (TSS) (1 881,3 M€) classés en capitaux propres. Les éléments détaillés figurent dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les passifs relatifs aux contrats représentent 383,5 Md€, en baisse de - 6,8 % par rapport au 31 décembre 2021.

Les éléments détaillés figurent dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurance du groupe CNP Assurances s'élevaient à 407,8 Md€ contre 443,4 Md€ au 31 décembre 2021, en baisse de - 35,7 Md€.

Les placements sont pour l'essentiel comptabilisés à la juste valeur à l'exception des placements conservés jusqu'à l'échéance et des placements immobiliers n'entrant pas en représentation des contrats en unités de compte qui sont enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2022, les titres disponibles à la vente représentent 71,3 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 26 %, et les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 2,7 %.

Couverture de la marge de solvabilité

Le taux de couverture du SCR Groupe est de 249 % au 30 juin 2022 vs 217 % à fin décembre 2021. La hausse de + 32 pts se justifie principalement par les mouvements suivants :

- + 29 pts liés à l'évolution favorable des marchés, notamment suite à la remontée des taux d'intérêt ;
- + 3 pts d'intégration du résultat net de dividende ;
- + 3 pts liés à l'émission de dette subordonnée (500 M€) en janvier 2002 ;
- - 2 pts liés à la baisse de réglementaire de l'UFR ⁽¹⁾.

(1) UFR : Ultimate Forward Rate

4

Facteurs de risques

Le groupe CNP Assurances attire l'attention sur les risques décrits en pages 30 à 41 et pages 157 à 163 du document d'enregistrement universel 2021, inhérents à la nature de l'activité de CNP Assurances et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel s'exercent ces activités.

Les pages 157 à 163 constituent les notes 24, 25, et 26 des comptes consolidés sur les autres analyses présentées dans le document d'enregistrement universel 2021 avec les analyses des différents risques et les données MCEV.

Les facteurs de risque auxquels CNP Assurances fait face et leur niveau d'importance au premier semestre 2022 restent identiques à ceux analysés pour l'année 2021, dans un contexte toujours marqué par la crise ukrainienne et une inflation atteignant des taux records.

La conjoncture économique et financière, en France et en Europe, subit les conséquences du conflit russo-ukrainien. La remontée rapide des taux d'intérêt, en réponse à la résurgence de l'inflation, est plutôt favorable au rendement des portefeuilles obligataires, et consolide à court terme la solvabilité, déjà forte, du groupe. En revanche, une inflation persistante, un ralentissement économique probable et un écartement des spreads au sein de la zone euro, seraient des points d'attention, sans incidence significative cependant sur le profil de risque de l'entreprise.

L'exposition de CNP Assurances associée à ce conflit demeure la même que celle estimée en fin d'année 2021 sur le plan des risque cyber, risque pays, risque de crédit et de contrepartie, détaillés dans le paragraphe dédié aux risques pays en page 39 du document d'enregistrement universel 2021 du groupe CNP Assurances.

Ces facteurs de risque sont toujours suivis avec attention dans le cadre du dispositif de surveillance en place.

5

Perspectives de développement

La raison d'être inscrite dans les statuts de l'entreprise depuis l'assemblée générale du 16 avril 2021 : « Agir pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie » est désormais déclinée au travers d'engagements du groupe CNP Assurances :

- à accompagner le développement de ses collaborateurs au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes ses diversités ;
- à rendre accessible à chaque personne une solution de protection et à être présent lorsque ses assurés en ont besoin ;
- à construire avec ses partenaires des solutions performantes et innovantes qui font progresser la protection ;
- à générer de manière responsable une performance économique durable, notamment au sein du pôle financier public ;
- à contribuer à créer une société inclusive et durable. CNP Assurances fait sienne la lutte contre toutes les formes d'exclusion ;
- à agir contre le réchauffement climatique et à préserver le vivant.

Dans le contexte actuel de hausse des taux et d'inflation, CNP Assurances renouvelle son ambition de développement, et présente un bilan solide pour :

- être l'assureur le plus utile et singulier pour chacune de nos parties prenantes en renversant la perception du métier d'assureur, et en incarnant sa raison d'être au quotidien par des engagements durables et inclusifs ;
- être indispensable dans la chaîne de valeur en matière d'expérience client et partenaires, en développant un modèle à très haute valeur ajoutée, s'insérant dans le modèle opérationnel de chaque partenaire liant humain et digital.

Le Groupe insuffle un triple changement de dimension en :

- devenant un assureur complet, avec la perspective d'intégration des activités IARD de LBP ;
- développant sa présence à l'International, grâce à son implémentation en Italie ;
- en fonctionnant en entreprise intégrée.

Conception et réalisation : **côté**corp.

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédits photos : Getty Images/Adamkaz

**Assurons
un monde
plus ouvert**

